

**OBJET REPARATIONS, DEPANNAGES ET PRESTATIONS ANNEXES  
SUR VEHICULES COMMUNAUX**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LES MARCHES**

---

## **DEVELOPPER UNE ENTREPRISE MODERNE ET PERFORMANTE AU SERVICE DE TOUS**

Le marché actuel relatif aux réparations, dépannages et prestations annexes sur véhicules communaux expirant le 31 décembre 2010, il est proposé le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres pour l'année 2011.

### **I CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ**

Ces prestations, nécessaires au fonctionnement et à l'activité des services municipaux, portent principalement sur :

- les réparations en mécanique automobile,
- les réparations en tôlerie/peinture,
- le remorquage,
- le contrôle technique des véhicules.

#### **■ Mode de passation**

Les besoins ne pouvant être entièrement définis à l'avance, il sera lancé un appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics (CMP) en vue de la passation d'un marché fractionné, sous la forme d'un marché à bons de commande de fournitures et services conformément à l'article 77 du CMP.

#### **■ Allotissement**

Il y a lieu de déterminer s'il existe des avantages économiques, techniques ou financiers à fractionner le marché pouvant donner lieu, chacun, à un marché distinct.

Dans le cas d'espèce, il apparaît que la prestation diffère selon les critères prépondérants ci-après :

- le type tel que défini par le manuel des constructeurs ou par la réglementation ;
- la réglementation en vigueur en matière de contrôle technique ;
- la technique, l'outillage et le savoir-faire, différents en fonction des prestations à réaliser.

En effet, il existe un avantage à allotir le marché afin, comme le prévoit le CMP, d'augmenter le nombre des compétiteurs dans le souci d'assurer une pleine et saine concurrence, de permettre l'accès aux petites et moyennes entreprises et d'améliorer les coûts.

## Rapport n° 10/5-74

C'est donc sur la base de ces critères que le marché est décomposé en quatre lots, à savoir :

		Montant mini annuel TTC	Montant maxi annuel TTC
Lot 1	MECANIQUE AUTO TOUTES MARQUES	70 000 €	160 000 €
Lot 2	TOLERIE / PEINTURE (Véhicules Légers et Poids Lourds)	20 000 €	52 000 €
Lot 3	REMORQUAGE	6 000 €	12 000 €
Lot 4	CONTROLES TECHNIQUES	3 500 €	10 000 €
Total		99 500 €	234 000 €
Soit HT		91 705 €	215 668 €

### ■ Durée

Le marché prend effet à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2011, avec possibilité de reconduction expresse sans que sa durée totale ne dépasse quatre années.

## II DEMANDE D'AUTORISATION



Je vous demande, en conséquence :

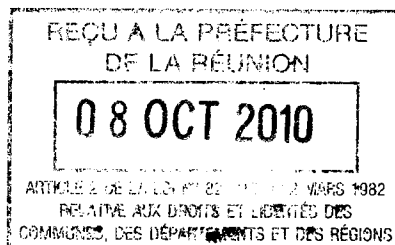
- 1) d'approuver le projet ;
- 2) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Public) ;
  - marché décomposé en quatre lots précités ;
  - marché à bons de commande, pour un coût total annuel compris entre 99 500,00 € TTC au minimum et 234 000,00 € TTC au maximum ;
  - durée : un an, avec possibilité de reconduction expresse chaque année, dans la limite de quatre ans au maximum ;
- 3) de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert, à passer un marché pluriannuel avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4) de m'autoriser à signer le(s) marché(s) et tous les actes y afférents.

**Rapport n° 10/5-74**

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget, au chapitre 011, articles 61551 et 6241.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE MAIRE**  
  
**Gilbert ANNETTE**



**OBJET REPARATIONS, DEPANNAGES ET PRESTATIONS ANNEXES  
SUR VEHICULES COMMUNAUX**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LES MARCHES**

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-123 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 10/5-74 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

#### ARTICLE 1

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour la maintenance des véhicules communaux et prestations annexes :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés publics) ;
- marché à bons de commande, décomposé en quatre lots, pour un coût total annuel compris entre 99 500,00 € TTC au minimum et 234 000,00 € TTC au maximum :

		Montant mini annuel TTC	Montant maxi annuel TTC
Lot 1	MECANIQUE AUTO TOUTES MARQUES	70 000 €	160 000 €
Lot 2	TOLERIE / PEINTURE (Véhicules Légers et Poids Lourds)	20 000 €	52 000 €
Lot 3	REMORQUAGE	6 000 €	12 000 €
Lot 4	CONTROLES TECHNIQUES	3 500 €	10 000 €
	<b>Total</b>	<b>99 500 €</b>	<b>234 000 €</b>
	<b>Soit HT</b>	<b>91 705 €</b>	<b>215 668 €</b>

## Délibération n° 10/5-74

- durée : un an, avec possibilité de reconduction expresse chaque année, dans la limite de quatre ans au maximum.

### ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

### ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager les consultations et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

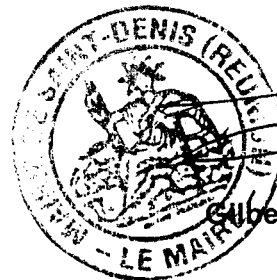
### ARTICLE 4

Autorise le Maire à signer le(s) marché(s) et de tous les actes y afférents.

### ARTICLE 5

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget, au Chapitre 011, Articles 61551 et 6241

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 6 OCT 2010



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

